

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS
DU 28 FEVRIER 2013**

Séance du vingt-huit février de l'an deux mille treize.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente de Péroy-les-Gombries, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT, président, à 20 heures 30.

Date de la convocation : le vingt-deux février de l'an deux mille treize.

Délégués en exercice : **101**

Délégués présents : 62

Pouvoirs : 9

Votants : 71

Absents : 30

Présents : Mme MORTIER Annik – MM. VAN DE WALLE Gérard(s) – CAUDRON Pierre – BARA Alain - Mme SICARD Anne-Sophie – MM. MOQUET Philippe – FROMENT Michel – Mme THELLIER Colette - MM. BOULLAND Philippe – FILIBERTI Thierry – COCHARD Philippe – Mme GALEOTE Catherine – MM. LECOT Philippe – HAQUIN Benoît – FOUBERT Arnaud - SALMON Jean-Luc – Mme TORLET Josy – M. OBJOIS Eric – Mme VALUN Yvette – M. PETREMENT Alain - Mmes MORIN Anna - BRILLON Catherine - M. BONNEL Jean-Philippe - Mme LEGEAY Nelly – M. LEJEUNE Jean-Marc – Mme STRAVER Tineke(s) – MM. GUYOT Jean-Marie – PROVOST Guy – DOUET Jean-Paul - BRIATTE Hubert – THUILLIER Jean-Claude – Mme MALLARD Marie-Paule – MM. SEVERAU Jean - DIETTE André – LEFEVRE Michel - Mme PLASMANS Françoise – MM. PELLE Eric – GAGE Daniel - DOMPE Gérard - KUBISZ Richard – DUTHOIT Christian – DEVAUX Jean-Pierre - MASSAU Hubert – DELETANG Jean-Claude – REANT Jean-Marie - Mmes FOUANT Huguette – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice - BERNINI Jean – HAUDRECHY Jean-Pierre – DELAHAYE Xavier – PERNOUD Philippe - VECTEN Patrice – CORNIQUET Nicolas – MEURANT Christian – KALUZNY Frédéric – NICOLAS Germain - PETITBON Gilles - de KERSAINT Guy-Pierre – PARMENTIER Jean-Louis – OURY Bertrand – COURTIER Benoît(s).

Absents : Mme PETIT Monique - MM. DALONGEVILLE Fabrice – LAVIALE Michel - COLLARD Sylvain – Mmes CLAUS Sophie – FAIVRE Dominique – M. ETIENNE Michel - Mme MONTREUIL Mireille – MM. GIRAUDON Arnaud - FOIX Pascal – CHARTIER Jean-Luc – BOURGOIS Daniel - CASSA Michel – Mmes REPETTI Yveline – HARDY Marie-Paule – MM. BIZOUARD Alain - COLLARD Michel – PROFFIT Benoît – CARLO Didier – LANDAIS Joël - KOUAOVI Eric – VANTROYS Marc - PETERS Arnaud – Mmes CLABAUT Thérèse – DENIS Catherine - MM. MORA Roger – DEMONT Robert – GUILLOU Alain – AUDIGNON Gilles – Mme SPILLEMAECKER.

Pouvoirs : M. Philippe de WAAL (Bouillancy) à Mme Dominique GIBERT (Reez) – M. Jean-Paul RYCHTARIK (Chèvreville) à M. Michel LEFEVRE (Ognes) – M. René BOURGEOIS (Etavigny) à M André DIETTE (Neufchelles) – M. Philippe THOMAS (Fresnoy la Rivière) à M. Jean-Philippe BONNEL (Fresnoy la Rivière) - M. DOUCET Didier (Lagny le Sec) à Mme LEGEAY Nelly (Lagny le Sec) – Mme Virginie POTEL (Marolles) à M. PROVOST Guy (Marolles) – M. COFFIN Philippe (Nanteuil le Haudouin) à Mme MALLARD Marie-Paule (Nanteuil le Hadouin) – M. LOISEL Georges (Ormoy-le-Davien) à M. GUYOT Jean-Marie (Lévignen) – M. PHILIPON François (Russy Bémont) à M. PARMENTIER Jean-Louis (Vez).

Secrétaire de séance : M. PETREMENT Alain.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h40.

Monsieur Alain PETREMENT est désigné Secrétaire de séance.

Le Président annonce que la CCPV compte deux nouveaux chefs de service, suite aux mutations de Anne SUY et de Hélène HUCHER. Il leur propose de se présenter.

Amandine SOILLY explique prendre ses fonctions au sein de la CCPV en remplacement de Anne SUY à la tête du Service Eau et Assainissement.

Elle précise arriver du Service Public d'Assainissement Francilien où elle a officié en qualité de conducteur d'opérations pendant 8 ans (refonte du prétraitement d'Achères, extension de l'usine d'épuration de Grésillons).

Michel SERRIER indique remplacer quant à lui Hélène HUCHER en qualité de responsable du Service Culturel.

Il explique revenir à la CCPV (où il travaillait en qualité de Responsable des services à la population jusque fin 2007) après 5 années passées à exercer les fonctions de Directeur de la MJC de Meaux.

0 – Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 13 décembre 2012

Madame MALLARD pense que les propos rapportés au nom de Monsieur CASTALAN (Directeur Régional Vert Marine) sont pour certains erronés.

Le Président répond que Monsieur CASTALAN sera sollicité afin de savoir s'il souhaite des modifications du compte-rendu.

Réponse de Monsieur CASTALAN : Comme demandé je vous confirme que le compte rendu du conseil Communautaire du 13/12/2012 reproduit fidèlement l'ensemble des propos que j'ai tenu lors de cette assemblée. Il faut toutefois indiquer « gestion de 4 sites » et non de 12 comme mentionné.

Dans les propos relatés d'Erik, il faut remplacer « 3 agents » par « 3 abonnées ».

Monsieur CAUDRON s'étonne qu'il soit indiqué que la pétition qui circulait a été transmise à Vert Marine de manière anonyme, car lui-même a été destinataire de cette pétition, et d'après lui, il était aisé de savoir qui en était l'auteur.

Le Président ajoute que depuis l'intervention de Monsieur CASTALAN, des analyses de l'air ont été faites. Il est confirmé que celles-ci sont nettement en deçà des normes maximales.

Monsieur CAUDRON demande si les chloramines ont été mesurées avec les jets du bassin ludique en activité.

Le Président répond que c'était le cas et que les mesures ont été effectuées en période d'affluence, et en différents lieux du Centre Aquatique.

Le compte-rendu est approuvé à la majorité (70 pour, 01 abstention).

1 – Compte Administratif 2012 / Budget CCPV

Madame SICARD explique que le résultat 2012 est nettement supérieur aux attentes puisqu'il atteint un excédent total de 2 241 566 € ramené à 2 080 859 € après intégration des restes à réaliser (contre un excédent escompté d'environ 850 000 € lors du vote du BP).

Cet excédent global se décompose de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : Excédent de 2 003 994,01 €

Dépenses de Fonctionnement			
Libelle	BP 2012	CA 2012	CA 2012/ BP 2012
Total Dépenses de Fonctionnement	12 919 931,22	11 880 940,16	92%

Recettes de Fonctionnement			
Libelle	BP 2012	CA 2012	CA 2012/ BP 2012
Total Recettes de Fonctionnement	13 767 552,73	13 884 934,17	101%

Section d'Investissement : Excédent de 237 572,06 € (hors restes à réaliser)
Excédent de 76 865,06 € (restes à réaliser compris)

Dépenses d'Investissement			
Libelle	BP 2012	CA 2012	CA 2012/ BP 2012
Total Dépenses d'Investissement	9 582 665,39	8 492 872,23	89%

Restes à réaliser	1 017 453,00	
Total RAR compris	9 510 325,23	99,24%

Recettes d'Investissement			
Libelle	BP 2012	CA 2012	CA 2012/ BP 2012
Total Recettes d'Investissement	9 582 665,39	8 730 444,29	91%

Restes à réaliser	856 746,00	
Total RAR compris	9 587 190,29	100,05%

Madame SICARD présente ensuite les principaux éléments qui justifient le différentiel entre le résultat prévu et le résultat constaté.

En section de fonctionnement :
En Dépenses

- Chapitre 011 Charges de gestion courante : 749 092 € de dépenses non réalisées (mais 604 654 € à réinscrire en 2013)
 - Projet de territoire -372 236 € (réinscrits sur 2013, détail en ANNEXE 6)
 - Réinscription crédits 2012 sur 2013 -232 418 €
(Marché Observatoire, 3èmes assises du transport, étude contrôle délégataire, publications et imprimés, travaux d'entretien des gymnases, formation)
 - Crédits non utilisés :
 - Prestations du service collecte -79 500 €
 - Fêtes et cérémonies (Dév. Éco. et transport) -13 145 €
 - Changement contrat d'assurance -8 100 €
 - Frais de déplacement et missions -7 700 €
 - Locations -7 300 €
 - Fourniture d'entretien et petit équipement -2 900 €
 - Frais expo et publicité -2 200 €
 - Frais de télécommunication -2 200 €
 - Nettoyage des locaux -2 100 €
- Chapitre 012 Charges de personnel : 260 790 € de dépenses non réalisées
 - Pôle Urbanisme -56 000 €
 - Personnel extérieur (intérim, chantier école) -51 800 €
 - 1 remplaçant collecte -38 000 €
 - Départ de 2 chargés de mission sur 4 mois -32 000 €
 - Départ du Responsable Chantier d'insertion -31 000 €
 - 1 intervenant Musique sur un an -25 700 €
 - Chèques déjeuners (mis en place en Juillet) -25 500 €

En Recettes

L'année 2012 est caractérisée par une évolution relativement dynamique des bases fiscales qui s'est traduite par un gain supplémentaire de plus de 90 000 € par rapport aux notifications des services fiscaux de mars 2012 :

Chapitre 073 : Impôts et Taxes

	Au BP 2012	Produits définitifs 2012	Ecart
TF+TH+CFE	4 854 190,50	4 877 739,00	23 548,50
CVAE	376 221,00	376 221,00	-
IFER	64 644,00	64 665,00	21,00
TEOM	4 358 709,12	4 379 912,00	21 202,88
Total taxes	9 653 764,62	9 698 537,00	44 772,38
Rôles suppl	-	45 765,00	45 765,00
Totaux	9 653 764,62	9 744 302,00	90 537,38

A noter par ailleurs une DGF conforme aux attentes (1 298 319 € perçus, soit – 1% par rapport à 2011), et une recette supplémentaire de 68 830 € liée à la clause d'intéressement aux résultats du Centre Aquatique du Valois. Le Président fait remarquer ce bon résultat du Centre Aquatique en dépit de certains commentaires.

En section d'investissement :

Madame SICARD explique que s'agissant de la section d'investissement, le résultat est conforme à ce qui était envisagé, l'excédent de 76 865 € constaté résultant pour l'essentiel d'économies sur des acquisitions de logiciels et mobiliers, des remboursements à la CCPV de trop perçus par des communes pour des travaux liés au contrat rural, et des abondements de subventions sur projets terminés (Equipement aquatique notamment).

S'agissant du projet d'aménagement de la voie verte, les crédits inscrits au BP 2012 en dépenses et en recettes qui n'ont pas fait l'objet d'une mise en paiement ou en recouvrement ont été mis en restes à réaliser. Ils influent donc sur le résultat du CA de manière conforme à ce qui était attendu.

Même chose s'agissant du projet d'aménagement de l'Hôtel Communautaire. Les crédits utilisés ont concerné les frais d'acquisition et de surveillance. Les crédits liés aux études de programmation, aux menus travaux d'entretien du site, et pour partie à son aménagement sont également inscrits en restes à réaliser.

Madame SICARD présente ensuite les restes à réaliser :

- Sur les 1 017 453 € de crédits inscrits en restes à réaliser de dépenses :
 - o 62 % sont liés à l'aménagement de la Voie Verte,
 - o 28 % sont liés à l'aménagement de l'Hôtel Communautaire,
 - o 4,5 % sont des reliquats de crédits sur la construction du Centre Aquatique,
 - o 3,25 % pour des travaux sur gymnase,
 - o 2,25 % sur des projets ponctuels en cours.

- Sur les 856 746 € de crédits inscrits en restes à réaliser de recettes :
 - o 83 % sont liés à l'aménagement de la Voie Verte,
 - o 16,5 % sont des subventions toujours attendues s'agissant de la construction du bâtiment regroupant les services à la population à Betz,
 - o 0,5 % concerne un reliquat de subvention de la Région pour l'acquisition d'instruments de musique.

Madame SICARD présente également l'état de la dette de la CCPV :

En 2012, la Communauté de Communes a emprunté 1 700 000 €, se décomposant ainsi :

- 1 300 000 € destinés à l'acquisition de l'Hôtel Communautaire,
- 300 000 € destinés à l'aménagement de l'Hôtel Communautaire,
- 100 000 € constituant une première tranche d'emprunt Voie Verte pour les prestations intellectuelles et les travaux préparatoires.

L'encours de la dette est de 8 721 709 € au 1^{er} janvier 2013 (+16,75 % par rapport au 1^{er} janvier 2012).

Madame SICARD explique enfin que les ratios de la CCPV sont très satisfaisants comme l'indique la pièce annexe présentée.

Cela est notamment un signe de bonne gestion de la structure intercommunale qui bénéficie par ailleurs d'une bonne dynamique des bases fiscales, comme l'indique l'évolution rétrospective de la fiscalité présentée.

Monsieur MASSAU demande à quoi correspondent les 13 350 € de produits exceptionnels qui figurent en recette de fonctionnement.

Madame SICARD répond que cette question réclame quelques recherches (*Il s'avère que ces crédits exceptionnels sont liés à des versements d'assurances suite à des sinistres*).

Monsieur MOQUET souhaite savoir s'il est prévu de discuter de l'avenir du service Picardie en Ligne en 2013.

Le Président répond que comme indiqué l'an dernier, un bilan du Service Picardie en Ligne sera présenté lors du prochain Conseil par Monsieur de KERSAINT, Vice-président à la Culture et aux Services à la Population. A la lumière de ces informations, les délégués communautaires décideront de l'avenir à réserver à ce service.

Monsieur MOQUET souhaite savoir si les subventions du Conseil Général inscrites en restes à réaliser sur la construction de l'équipement regroupant les services à la population à Betz seront enfin perçues par la CCPV en 2013.

Madame CHOQUER répond que le traitement des dernières subventions relatives à cette construction devrait se finaliser dans les prochaines semaines, compte tenu de nos dernières informations.

Monsieur MOQUET demande si les subventions liées à l'aménagement de la voie verte ont été notifiées. Il pense qu'il serait judicieux de ne pas engager les dépenses sans avoir l'assurance de percevoir les subventions.

Madame CHOQUER répond que les demandes de subventions sont en cours d'instruction auprès des services de l'Europe, de la Région et du Conseil Général. Le point sera fait avant l'attribution des marchés de travaux.

Monsieur DOUET pense que l'amélioration du taux de couverture par la TEOM du coût de collecte et de traitement des ordures ménagères n'est pas que lié à un effort de gestion, mais également à une diminution du service rendu aux habitants (diminution du nombre de collectes notamment).

Monsieur REANT constate que la réalisation des dépenses liées aux charges à caractère général et aux frais de personnel est nettement en deçà du prévisionnel budgétaire. Pour lui, les prévisions sont trop larges.

Madame SICARD répond que l'année 2012 est marquée par un glissement des dépenses liées à la mise en œuvre des projets de territoire qui explique la majeure partie de ce différentiel. S'agissant des dépenses de personnel, la CCPV prévoit des provisions au moment du BP pour permettre le recours à des personnels intérimaires en cas d'absences prolongées d'agent

(notamment s'agissant de la régie de collecte des déchets). Par ailleurs, des postes ont été vacants plusieurs mois suite à des mutations.

Le Président ajoute qu'il est normal et sain qu'il y ait chaque année un excédent au regard du prévisionnel. L'ampleur de celui de cette année est liée à un facteur nouveau qui est la première année de mise en œuvre des projets de territoire.

Monsieur THUILLIER demande si ce glissement de la première année des projets de territoire va également décaler ce qui était prévu sur les années suivantes.

Le Président répond qu'inévitablement, tous les projets de territoire ne vont pas se réaliser selon le calendrier qui était initialement envisagé, ne serait-ce que parce que la période de démarrage est plus longue que prévue.

Le Président quitte le Conseil.

Monsieur BOULLAND propose de soumettre au vote le CA 2012 qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 11 880 940,16 €
- Recettes : 13 884 934,17 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 8 492 872,23 € (+ 1 017 453,00 € de RAR)
- Recettes : 8 730 444,29 € (+ 856 746,00 € de RAR)

Soit un résultat de : + 2 241 566,07 € hors RAR
+ 2 080 859,07 € RAR compris

Ces résultats sont attestés par le Comptable du Trésor.

Le Conseil Communautaire approuve le Compte Administratif à l'unanimité.

Le Président revient au sein du Conseil.

2 – Débat d'Orientations Budgétaires / CCPV

Le Président rappelle qu'un DOB doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du BP dans toutes les communes qui ont une population supérieure à 3500 habitants.

A cette fin, il explique que les élus communautaires ont à leur disposition une note explicative de synthèse qui présente :

- Le contexte national et son impact prévisible sur les finances des collectivités locales,
- Une présentation de l'évolution de nos ratios sur les 5 dernières années,
- Une présentation des simulations d'évolution de nos charges et ressources sur les 4 prochains exercices, ainsi que les impacts envisagés sur l'évolution du fonds de roulement,
- Une présentation du déploiement des projets de territoire sur les 4 prochains exercices,

- Une présentation de la mise en œuvre des opérations d'aménagement de l'Hôtel Communautaire et de la Voie Verte.

Le Président explique que le point de départ des simulations repose sur l'exercice 2013 qui montre un effort de maîtrise des coûts, notamment s'agissant des dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 11 : Dépenses de gestion courante

Crédits à hauteur de 4 614 000 € en 2013, soit - 0,92 % par rapport au BP 2012, dont 471 000 € directement liés aux dépenses de fonctionnement des projets de territoire. Sur 471 000 € dévolus aux projets de territoire, 372 000 € correspondent à des réinscriptions de crédits 2012.

Stagnation des crédits sur ce chapitre en lien avec une diminution de crédits liés à la disparition de la Taxe Foncière payée sur les locaux Case, une baisse du coût de collecte des OM au regard du budgeté de l'an dernier, une baisse des coûts d'assurance et de formation (nouveaux logiciels). Ces baisses compensent les augmentations, y compris celles découlant de la deuxième année de déploiement des projets de territoire (100 000 €).

+ 2% environ sur les années suivantes auquel s'ajoute le déploiement des projets de territoire chaque année.

- Chapitre 12 : Charges de personnel

Crédits à hauteur de 2 131 000 € en 2013, soit + 2,90 % par rapport au BP 2012. Ces crédits intègrent le glissement technicité vieillesse (évolution de carrière des agents), l'évolution des taux de cotisation « retraite », les marges liées au remplacement d'agent de collecte (1 poste budgeté), la mutualisation du service communication, les contributions employeur sur les chèques déjeuner et les mutuelles « santé ».

Par ailleurs, 2 nouveaux postes sont budgetés en 2013, dont un à temps non complet :

- o Une assistante administrative (les assistantes actuelles n'étant pas en nombre suffisant, et trois d'entre elles étant en temps partagé),
- o Un poste à temps non complet (15%) pour un appui de Directeur des Services Techniques (activité accessoire d'un agent crépinois).

+ 3% environ sur les années suivantes.

- Chapitre 14 : Atténuation de produits

Crédits à hauteur de 483 000 €. Correspond au reversement FNGIR (+0,00 % par rapport à 2012). Chiffre semblable inscrit sur les années suivantes.

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Crédits à hauteur de 3 816 000 € en 2013. Correspond à :

- 1 732 000 € de participation au SDIS (+2,8 % par rapport à 2012)

- 1 429 000 € de contribution SMVO pour les déchetteries, compostage et fonctionnement du syndicat (+2% par rapport à 2012)
- 655 000 de subventions aux associations (Ecole de musique, MIEF, et associations diverses)

+ 2 % les années suivantes, hors associations (+0,00 %)

- Chapitre 66 : Charges financières

Crédits à hauteur de 385 000 € en 2013. Correspond au remboursement des intérêts de la dette (+18 % par rapport à 2012), lié notamment à la première annuité de remboursement de l'emprunt « Hôtel Communautaire ».

Années suivantes calculées « au réel » en fonction des emprunts envisagés sur l'hôtel communautaire et la voie verte.

- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Crédits à hauteur de 738 000 € en 2013. Correspond à la dotation forfaitaire consentie à Vert Marine pour l'exploitation du Centre Aquatique (+ 4,8 % par rapport à 2012. Dotation contractuelle à laquelle s'ajoute l'indexation).

Années suivantes au réel selon contrat d'affermage.

- Chapitre 042 : Dotation aux amortissements

Crédits à hauteur de 944 000 € en 2013. Reconduits les années suivantes.

S'agissant des recettes de fonctionnement, les recettes des différents exercices présentées dans la prospective ont été calculées selon les objectifs fixés au SCoT en terme d'évolution de la population (58 000 habitants à fin 2020).

Pour 2013, les bases sont partiellement connues et font apparaître l'évolution suivante :

- Bases TH : Non connues à ce jour, estimation à + 4,50 %
- Bases FB : + 2,51 %
- Bases FNB : + 0,44 %
- Bases CFE : Non connues à ce jour, estimation à + 1,50 % / an (même chose pour la CFEz)
- Bases TEOM : + 1,76 % / an

A compter de 2014 et jusqu'à 2016, les bases ont été estimées de la manière suivante :

- Bases TH : + 4,50 % / an
- Bases FB : + 4,50 % / an
- Bases FNB : + 0,80 % / an
- Bases CFE : + 1,50 % / an (même chose pour la CFEz)
- Bases TEOM : + 4,50 % / an

S'agissant de la DGF, le gel envisagé dans la loi de finances 2013 a amené à inscrire en 2013 et sur les années suivantes le montant de DGF perçu en 2012 :

- DGF + 0,00 % / an

S'agissant des autres dotations d'Etat, même logique. Simple réinscription en 2013 et sur les années suivantes des dotations perçues en 2012 (pas d'augmentation intégrée).

- Augmentation des taux envisagée

La prospective présentée n'intègre pas d'augmentation des taux sur les exercices 2013 à 2016. Les incidences en terme de fonds de roulement sont présentées pour chaque exercice sur la ligne : *Résultat prévisible* du tableau A3.

- Autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement résultent pour l'essentiel de loyers perçus sur les opérations CAT de Crépy et Equipement regroupant les services à la population à Betz (102 000 € / an), et d'opérations d'ordre. Elles sont calculées au réel dans la prospective selon les années considérées.

Le Président présente ensuite les simulations opérées sur la section d'investissement :

S'agissant des dépenses d'investissement

3 986 000 € de dépenses d'investissement programmés en 2013, auquel il convient d'ajouter 1 017 453 € de restes à réaliser pour un total de 5 003 984 €.

Sur ces 5 004 000 € de crédits, sont consacrés :

- 2 383 000 € à la Voie Verte (dont 628 500 € de restes à réaliser de 2012),
- 771 000 € à l'Hôtel Communautaire (projet de territoire, dont 284 517 € de restes à réaliser de 2012)
- 480 000 € au remboursement du capital de la dette (+6,4 % par rapport à 2012)
- 472 900 € à la réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval,
- 314 000 € relatif à des opérations d'ordre
- 293 800 € aux réhabilitations de collèges,
- 80 000 € de matériel informatiques et bureau (licences, sécurisation, antivirus, dématérialisation, Logiciel SIG, Ofimeco, logiciel finances et RH ...) dont 20 500 € en RAR,
- 70 000 € pour l'acquisition de bacs et composteurs de déchets
- 46 000 € de reliquats de crédits sur la construction de l'équipement aquatique (intégralité en RAR)
- 45 000 € pour des travaux sur gymnases (dont 33 000 € de RAR)
- 25 000 € pour l'installation d'un vestiaire réservé aux professeurs au Centre Aquatique
- 20 000 € de diverses dépenses d'investissement

Sur les années suivantes, dépenses d'investissement au réel pour les projets (voie verte, hôtel communautaire). De même pour le remboursement du capital de la dette (en intégrant les annuités des emprunts à venir). Autres dépenses, + 2%.

S'agissant des recettes d'investissement

4 571 000 € de recettes d'investissement en 2013 à laquelle il conviendra d'ajouter un virement de crédits de la section de fonctionnement pour équilibrer la section.

Ces 4 571 000 € intègrent 867 504 € de restes à réaliser de 2012.

Ces 4 571 000 € proviennent de :

- 2 340 000 € de subventions (dont 1 725 000 € pour la voie verte, et 400 000 € pour la réhabilitation du Gymnase Gérard de Nerval),
- 944 000 € d'amortissements,
- 611 000 € de FCTVA (dont 400 000 € pour la voie verte, et 110 000 € pour l'hôtel communautaire)
- 437 000 € d'emprunt (dont 344 700 € pour la voie verte et 93 000 € pour l'hôtel communautaire).
- 237 000 € d'excédent d'investissement 2012 reporté.

Sur les années suivantes, les recettes d'investissement sont évaluées au réel.

Le Président explique que la Communauté de Communes est dans une situation financière relativement confortable au regard des simulations qui sont présentées ce soir. Cette année, la question ne se pose pas de savoir s'il est opportun d'augmenter les taux d'imposition au regard des résultats constatés au Compte Administratif, et au regard du fonds de roulement envisagé à fin 2013 qui s'annonce supérieur à 1 000 000 € au stade du vote du BP.

Il propose donc que cette année, une partie de l'investissement soit financée par de l'autofinancement. En procédant ainsi à hauteur de 200 000 €, la CCPV arriverait en 2013 à réduire son niveau d'endettement (nouvel emprunt inférieur à l'annuité de remboursement du capital de la dette).

Le Président ajoute par ailleurs que les simulations présentées au-delà de 2014 doivent être appréhendées avec prudence. Les perspectives sont calculées sur du « Budgétaire prévisionnel », et non sur du réalisé. Le rendu est donc plutôt défavorable car l'effet de glissement d'un certain nombre de dépenses sur les exercices suivants n'est pas pris en compte. Il est donc probable que le fonds de roulement actuel permettra de couvrir plus de deux exercices sans recourir à l'augmentation des taux d'imposition au contraire de ce que laissent supposer les simulations.

Monsieur BOULLAND indique qu'il a informé le Bureau Communautaire de la création d'un syndicat pour la mise en place du projet « Oise à haut débit ». Il souhaitait qu'un débat s'instaure pour savoir s'il était envisageable que ce soit la Communauté de Communes qui adhère à ce syndicat, ou au contraire que ce soient les communes elles-mêmes qui le fassent.

Monsieur MOQUET souhaite savoir quelle a été la sensibilité du Bureau sur ce dossier.

Le Président répond que ce projet a été avancé par le Conseil Général. Un certain nombre d'éléments sont actuellement à disposition et doivent être étudiés avant une éventuelle prise de position. Une telle opération à l'échelle de la CCPV réclame 370 € de contribution intercommunale par logement, soit environ 8 000 000 € de charges pour la CCPV. Il faut donc se laisser le temps de la réflexion, d'autant que la mise en œuvre des premiers travaux n'est pas prévue avant 2015.

Monsieur DOUET informe le Conseil que 5 Communautés de Communes ont déjà décidé d'adhérer au syndicat, ce qui d'après lui montre tout l'intérêt qu'aurait un tel projet à être porté au niveau intercommunal. Pour lui, l'intérêt du dispositif est évident, d'autant que ce sont les zones actuellement les moins bien desservies en haut débit qui sont prioritaires. Par ailleurs, impliquer une Communauté de Communes facilite la mise en œuvre. Enfin, il pense que la prise d'une nouvelle compétence par la CCPV augmentera le coefficient d'intégration de la structure intercommunale, ce qui aura des conséquences en termes d'augmentation de DGF.

Le Président répond que les 8 000 000 € réclamés constituent une dépense de fonctionnement car ils représentent une contribution au syndicat. Emprunter sur cette somme ne serait pas permis.

Monsieur DOUET répond que sur ce point, des négociations sont en cours avec l'Etat. Par ailleurs, une recherche active de co-financeurs est en cours pour tenter d'abaisser le coût demandé par logement.

Le Président pense qu'en l'état actuel des choses, discuter d'une prise de compétence n'aurait pas de sens, car la CCPV ne saurait pas quoi inscrire au budget.

Monsieur BOULLAND ajoute que le débat sera relancé dans les prochains mois, car il faudra regarder des projections budgétaires.

Le Président répond qu'en effet, il faudra étudier les impacts d'éventuelles prises de positions. Par ailleurs, il faut remettre en perspective ce projet au regard des autres perspectives du projet de territoire qui réclameront des financements (projet eau et assainissement, projet culture).

Monsieur DOUET regrette que ce DOB ne présente pas de ligne budgétaire pour la mise en place de dispositifs « Contrats d'avenir » et « Contrats de génération ».

Le Président répond que la CCPV est une structure qui emploie des personnes très qualifiées. Ce genre de dispositif n'est donc pas très adapté nous concernant.

Monsieur BOULLAND ajoute que les périodes de crise économique ne favorisent pas les recrutements car la confiance des entrepreneurs est en berne.

Toutefois, la MIEF s'implique auprès des communes pour expliquer ces dispositifs et jouer un rôle de facilitateur dans leur mise en œuvre.

Monsieur DOUET rappelle que ces dispositifs consacrent des moyens conséquents à la formation, ce qui peut aider des jeunes à intégrer le marché de l'emploi.

Monsieur BOULLAND ajoute sur ce point qu'il y a un projet pilote au sein de la MIEF pour favoriser la formation face au décrochage scolaire.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil Communautaire prend acte que le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu.

3 – Compte Administratif 2012 du Bâtiment Industriel Locatif

Madame SICARD présente les résultats du CA 2012 du BIL :

En section de fonctionnement :

- Dépenses :	48 486,92 €
- Recettes :	68 679,19 €
- Soit un excédent de	20 192,27 €

En section d'investissement :

- Dépenses :	69 525,66 €
- Recettes :	50 783,99 €
- Soit un déficit de	18 741,67 €

L'excédent net de l'exercice est donc de 1 450,60 €.

Le Président quitte le Conseil.

Madame SICARD propose l'approbation des résultats.

Le CA 2012 du BIL est approuvé à l'unanimité.

Le Président rejoint le Conseil.

4 – Débat d'Orientations Budgétaires 2013 du BIL

Madame SICARD explique qu'il s'agira simplement lors du vote du Budget Annexe 2013 de reconduire les dépenses habituelles, qui concernent le remboursement d'emprunt, l'assurance, la taxe foncière et les amortissements. Le tout étant équilibré par le loyer perçu de Crépy. Le total de dépenses devrait avoisiner les 68 000 € en fonctionnement, et 73 000 € en investissement pour le BP 2013.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif au budget annexe du BIL.

5 – Compte Administratif 2012 du Service d'Assainissement Non Collectif

Monsieur HAQUIN indique que le CA 2012 du SPANC fait apparaître un déficit à hauteur de 62 851,69 €.

Cette situation est liée au fait qu'il existe un décalage entre le paiement des prestations de contrôle à Véolia par la CCPV, et le re-versement par Véolia à la CCPV des redevances perçues. Par ailleurs, une partie de la subvention de l'agence de l'eau pour les contrôles systématiques réalisés au cours du deuxième semestre 2012 sera versée à la CCPV en 2013. Il rappelle par ailleurs que le budget annexe du SPANC ne comprend pas de section d'investissement.

Le Président quitte la séance.

Monsieur HAQUIN propose l'approbation des résultats.

Le CA 2012 du SPANC est approuvé à l'unanimité.

Le Président rejoint le Conseil.

6 – Débat d'Orientations Budgétaires 2013 / SPANC et fixation des nouveaux tarifs de redevances pour 2013

Monsieur HAQUIN indique que le Budget Annexe 2013 du SPANC devrait être équilibré sur une dépense totale d'environ 149 000 €.

Ce budget tiendra compte des 900 contrôles systématiques qui restent à effectuer, et des restes à percevoir des subventions et redevances d'exercices antérieurs.

Monsieur DELAHAYE demande si la mise en place des contrôles systématiques a généré une augmentation des impayés.

Monsieur HAQUIN répond que non, le nombre de relances aurait même tendance à diminuer.

Monsieur LECOT s'étonne que les contrôles du mois d'octobre n'aient toujours pas été facturés aux administrés concernés.

Monsieur HAQUIN répond que cette situation est liée au logiciel de facturation de Véolia. Tout devrait rentrer dans l'ordre dans les prochaines semaines.

Monsieur HAQUIN ajoute par ailleurs qu'il est proposé d'augmenter légèrement les tarifs de redevances, tels qu'indiqués dans la note explicative de synthèse, pour tenir compte de la clause d'indexation des prix du contrat qui nous lie à Véolia.

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires du Budget Annexe du SPANC et approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs de redevances pour 2013.

7 – Convention de répartition des charges entre la CCPV et Crépy pour le projet d'aménagement de l'Hôtel Communautaire

Monsieur BRIATTE explique que le Conseil Communautaire avait délibéré en septembre 2012 pour transformer une convention entre Crépy et la SA Oise en convention tripartite qui accueille la CCPV.

Toutefois, les dépenses ayant été engagées avant la signature de cette convention par la CCPV pour les études préalables à l'aménagement de l'Hôtel Communautaire, c'est Crépy seule qui en a assumé toutes les charges, et la convention tripartite ne peut s'appliquer.

Il est donc proposé d'annuler cette convention tripartite initiale, et d'approuver cette nouvelle convention qui prévoit le reversement à Crépy la part du coût des études et frais d'entretien qu'elle a assumée à tort, puisqu'il incombait à la CCPV de la prendre en charge (50 % des coûts engagés).

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention.

Monsieur MOQUET s'étonne que 40 000 € aient été consacrés à la surveillance du site.

Le Président répond que le recours à une société privée pour assurer la surveillance a coûté très cher dans les premiers mois qui ont suivi l'acquisition. Désormais, un nouveau dispositif de surveillance qui fait notamment appel à la Police Municipale de Crépy permet de réduire les frais engagés dans ce domaine.

8 – Modification du tableau des effectifs

Le Président explique qu'il s'agit de transformer le poste d'Hélène HUCHER (filiale culturelle) qui a quitté la CCPV en un poste d'Attaché (filiale administrative) pour permettre le recrutement de Michel SERRIER présenté en début de séance.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'évolution en ce sens du tableau des effectifs.

9 – Création d'aides financières pour le financement d'aménagement de plate-forme en béton pour l'accueil des colonnes à verre.

Monsieur HAQUIN explique qu'une des pistes permettant d'améliorer le tonnage collecté de verre ménager pourrait résider dans l'amélioration des conditions d'accès aux colonnes à verre.

Il est donc proposé de subventionner l'aménagement de plateformes bétonnées selon les conditions suivantes :

- 20 % du montant des travaux de réalisation d'une plateforme ou de l'acquisition d'une dalle béton préfabriquée, sur la base d'un coût estimatif de 500 € TTC,
- 25 % du montant des travaux de réalisation de deux plateformes type (ou d'une plateforme adaptée à l'installation de 2 colonnes) ou de l'acquisition de deux dalle béton préfabriquée, sur la base d'un coût estimatif de 1 000 € TTC,

- 35 % du montant des travaux de réalisation de trois plateformes et plus (ou d'une plateforme adaptées pour recevoir 3 colonnes) ou de l'acquisition d'une dalle béton préfabriquée, sur la base d'un coût estimatif de 1 350 € TTC.

Monsieur PETREMENT indique avoir constaté que les bennes à verre se renversent facilement, et qu'ensuite, les remettre en place nécessite de recharger leur contenu à la main. Il pense que la construction d'un petit muret autour des conteneurs pourrait éviter le problème.

Monsieur HAQUIN répond que c'est en effet un problème connu, notamment avec les conteneurs en plastique qui font parfois l'objet d'incivilités et que la suggestion sera étudiée par la Commission.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'instauration de ce projet d'aides financières.

10 – Modification du règlement de collecte

Monsieur HAQUIN indique qu'il s'agit de modifier le règlement de collecte pour interdire explicitement la collecte des déchets de jardins (et notamment les sapins de Noël) avec les ordures ménagères.

Monsieur HAQUIN indique que s'agissant des sapins de Noël, la Commission Environnement proposera dans quelques semaines la mise en place d'un dispositif particulier qui permettra de répondre à ce besoin de service spécifique de collecte.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la modification du règlement de collecte.

11 – Adhésion de la Communauté de Communes d'Attichy au SMVO

Monsieur HAQUIN explique que la Communauté de Communes d'Attichy a manifesté son souhait d'adhérer au SMVO.

Initialement, lors de la création du SMVO, les membres fondateurs ont contribué financièrement à la mise en place (la Communauté de Communes d'Attichy, qui faisait partie du périmètre concerné, avait refusé d'adhérer). Il avait été décidé à l'époque que les adhésions suivantes se verraient appliquer un droit d'entrée, pour ne pas rompre l'égalité de traitement entre tous les adhérents.

Cependant, le four de l'incinérateur a actuellement besoin d'un volume supérieur de déchets pour ne pas fonctionner en sous capacité, car le volume de déchets traité a tendance à baisser. L'arrivée des déchets de la Communauté de Communes d'Attichy procure donc un avantage profitable à l'ensemble des adhérents. Pour cette raison, il est proposé de ne pas faire payer de droit d'entrée.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (69 pour, 01 contre, 01 abstention) cette adhésion au SMVO.

12 – Point d’information sur les PLU de Brégy, du Plessis Belleville et de Vaumoise.

Monsieur BOULLAND indique que la Commission de suivi du SCoT s’est réunie afin d’émettre des avis sur les PLU de Brégy, du Plessis Belleville et de Vaumoise.

Les avis rendus ont été favorables à chaque fois, mais des réserves ont été émises :

- Brégy : avis favorable
 - o Réserve : superficie d’extension de la zone d’activité : il est souhaité de ramener à 0,5 ha la possibilité d’extension et de remettre l’extension des 4,5 ha supplémentaires souhaités à plus tard pour rester en conformité avec le SCoT.
- Le Plessis Belleville : avis favorable
 - o Réserves : demande la réalisation d’un zonage d’assainissement (eaux usées et pluviales) ;
 - o L’attribution d’une fonction intercommunale aux équipements de loisirs des futures zones d’équipements (1AUe et 2Ue): elles devront être envisagées en cohérence avec les communes voisines (Lagny-le-Sec, Silly-le-Long, Eve, ...), dans une logique de rationalisation identique à celle qui prévaut par exemple pour les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux.
 - o Les zones industrielles à urbaniser prévues par le projet de PLU, le long de la RN2, d’intérêt communautaire devront avoir un développement en cohérence avec la Commune voisine de Silly-le-Long.
- Vaumoise : avis favorable
 - o Réserves : sur la consommation foncière des zones à urbaniser
 - o Sur le traitement des eaux usées et sur la sécurisation des captages d’eau potable.

Monsieur MASSAU indique que s’agissant du Plessis Belleville, un rendez-vous avec les services de l’Etat a eu lieu durant la semaine, et qu’à cette occasion, le PLU a été modifié afin de tenir compte des préconisations formulées par la CCPV.

13 – Informations légales

Le Président informe le Conseil de la délibération du Bureau prise sur délégation de compétence :

Bureau Communautaire du 21 février 2013

- Délibération n° 2013 / 01 autorisant le renouvellement de l’adhésion de la CCPV à Oise-Est Initiative et le versement d’une subvention de 37 639,08 € sous réserve du vote des crédits au BP 2013.

Le Conseil Communautaire n’ayant plus de question à formuler, le Président lève la séance à 22h45.

Alain PETREMENT,
Secrétaire de séance.

Arnaud FOUBERT,
Président de la Communauté de
Communes du Pays de Valois